



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2018-023

PUBLIÉ LE 28 MARS 2018

Sommaire

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2018-03-28-002 - AP retrait arrêté de suppléance des fonctions préfectorales du 22 mars 2018 (2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2018-03-28-002

AP retrait arrêté de suppléance des fonctions préfectorales
du 22 mars 2018



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales

Référent juridique

ARRÊTÉ N° 65-2018-03-

**portant retrait de l'arrêté préfectoral
n°65-2018-03-22-001 du 22 mars 2018
accordant la suppléance
des fonctions préfectorales à
Madame Myriel PORTEOUS,
sous-préfète d'Argelès-Gazost,
le jeudi 29 mars 2018
de 6 heures à 23 heures**

**La Préfète des Hautes-Pyrénées,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Madame Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 17 juin 2016 portant nomination de Madame Myriel PORTEOUS, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de sous-préfète, sous-préfète d'Argelès-Gazost ;

Vu le décret du 6 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Marc ZARROUATI, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Considérant l'annulation du motif d'absence du département de Mme Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées le jeudi 29 mars 2018 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Préfecture - Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1 - L'arrêté préfectoral n° 65-2018-03-~~21~~-001 du ~~21~~ mars 2018 accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme Myriel PORTEOUS, sous-préfète d'Argelès-Gazost, le jeudi 29 mars 2018 de 6 heures à 23 heures, est retiré.

ARTICLE 2 – M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 28 MARS 2018



Béatrice LAGARDE